

Thématique : Permis de conduire

Intitulé du projet

APPC-85

Note de restitution finale remise par AFODIL  
porteur du projet  
au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
dans le cadre de l'appel à projets lancé en mai 2009  
par le Ministère en charge de la Jeunesse

Janvier 2012



Ce projet a été financé par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 permis pour réussir » lancé en mai 2009 par le Ministère en charge de la jeunesse.

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative  
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site [www.experimentationsociale.fr](http://www.experimentationsociale.fr) le rapport d'évaluation finale remis au FEJ par l'évaluateur.

## FICHE SYNTHETIQUE SUR LE PROJET –

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant.

<b>Numéro du projet APPC-85</b>
<b>LE DISPOSITIF EXPERIMENTE</b>
<p><b>Titre : Accès au Permis de conduire pour des jeunes de milieux modestes, afin de réussir leur insertion sociale et professionnelle.</b></p>
<p><b>Objectifs initiaux :</b> Permettre à 90 jeunes, sur le Département du Maine et Loire (49), d'obtenir leur Permis de conduire B, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création d'un nouveau dispositif d'aide en direction des publics les moins qualifiés et les plus en difficultés : un cofinancement du permis de conduire.</li> <li>- L'accompagnement personnalisé et adapté de ces jeunes vers la mobilité et l'autonomie : une pédagogie d'accompagnement adaptée, la levée des freins à l'apprentissage, une sensibilisation des jeunes à la Sécurité Routière, un accompagnement actif vers l'insertion sociale et professionnelle.</li> </ul>
<p><b>Public(s) cible(s) : 90 jeunes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivis et orientés par les Missions Locales du Département du Maine et Loire : Angers, Cholet et Saumur, pour lesquels l'obtention du Permis de conduire B doit permettre de lever un des freins à leur insertion sociale et professionnelle.</li> <li>- Présentant des difficultés cognitives, avec un bas niveau de qualification, pour lesquels une pédagogie adaptée et un accompagnement renforcés sont nécessaires pour l'apprentissage du Permis B.</li> </ul>
<p><b>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'orientation/prescription vers Afodil Auto-école,</li> <li>- Une évaluation théorique et pratique est réalisée,</li> <li>- Le démarrage du parcours de formation,</li> <li>- Passage de l'Epreuve Théorique Générale (ETG),</li> <li>- Les cours de conduite,</li> <li>- Passage de l'examen du Permis de conduire.</li> </ul>
<p><b>Territoire(s) d'expérimentation :</b> Département du Maine et Loire (49) : ce territoire inclut des zones urbaines, des zones urbaines sensibles ou des zones rurales.</p>
<p><b>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation du jeune sur un projet attractif, le Permis de conduire,</li> <li>- Accompagnement renforcé tout au long du parcours,</li> <li>- Pédagogie adaptée aux personnes en difficultés d'apprentissage.</li> </ul>
<p><b>Partenaires techniques opérationnels:</b> Missions Locales d'Angers, de Cholet et de Saumur.</p>
<p><b>Partenaires financiers :</b> Néant. Autofinancement des jeunes sur le reste à charge.</p>
<p><b>Durée de l'expérimentation : 2 ans</b> <b>Durée initiale:</b> 18 mois <b>Durée effective : 24 mois</b></p>
<b>LE PORTEUR DU PROJET</b>
<p><b>Nom de la structure : AFODIL</b> <b>Type de structure :</b> Association loi 1901</p>
<b>L'ÉVALUATION DU PROJET</b>
<p><b>Nom de la structure :</b> <b>Type de structure :</b></p>

## Introduction :

Parmi les publics jeunes, un certain nombre de personnes rencontrent, entre autres difficultés, **des obstacles liés à leur manque (ou leur absence) de mobilité**.

Ces personnes ont le plus souvent difficilement accès à une formation à la conduite et à la sécurité routière, à la fois pour des raisons financières et de difficultés d'apprentissage ou de confiance.

Pourtant, la capacité à se déplacer en général, et notamment le fait d'être titulaire d'un Permis de conduire, est de plus en plus un **outil indispensable** pour une personne engagée dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle.

Le Permis B est, en effet, un **pré-requis systématique** pour l'accès à certaines professions (aide à domicile, B.T.P., dépannage, maintenance, installation d'équipements par exemple).

Par ailleurs, l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière est un **support privilégié** pour travailler sur des **évolutions de comportements** (respect de soi, des autres, des lois, limite des comportements à risque par exemple).

Le fait de travailler sur la préparation d'un examen motivant, permet de situer les personnes dans une **dynamique positive** qui peut les amener à dépasser certains blocages, et favoriser **leur insertion sociale** (accès à la reconnaissance, maturation, prise d'autonomie et de responsabilité) et **professionnelle**.

Ces différents constats ont amené AFODIL Auto-école à se positionner pour les années 2010 et 2011 sur **l'Appel à projets « 10 000 permis pour réussir »**.

Les conseillers des Missions Locales positionnent des jeunes qu'ils accompagnent depuis un certain temps. Ils connaissent le dispositif expérimental, et savent quels sont les critères ou pré-requis recommandés pour cette action : disponibilité 4 demi-journées par semaine pendant 8 semaines pendant l'apprentissage du code de la route, motivation importante du jeune, investissement nécessaire à l'action (travail personnel également...), apport financier à hauteur de 500€, intégration à un groupe de formation

## I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

### A. Objectifs initiaux du projet

**Permettre à 90 jeunes sur le Département du Maine et Loire (49), d'obtenir leur Permis de conduire B afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle** en s'appuyant sur :

- La création d'un nouveau dispositif d'aide en direction des publics les moins qualifiés et les plus en difficultés : un cofinancement du Permis de conduire.
- L'accompagnement personnalisé et adapté de ces jeunes vers la mobilité et l'autonomie : une pédagogie d'accompagnement adaptée, la levée des freins à l'apprentissage, une sensibilisation des jeunes à la Sécurité Routière, un accompagnement actif vers l'insertion sociale et professionnelle.

Ce dispositif a permis de toucher des jeunes exclus des dispositifs de droit commun. Il existe sur le Département du Maine et Loire des dispositifs d'accompagnement à l'obtention du Permis B, mais uniquement pour des jeunes résidant sur les territoires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Les conseillers des Missions Locales d'Angers, Cholet ou Saumur ont pu orienter des jeunes résidant en ville hors CUCS, ou sur des territoires ruraux.

### B. Le territoire d'expérimentation

Le territoire visé était les Missions Locales d'Angers et de Cholet, ou Afodil Auto-école intervenait déjà, mais également un développement sur Saumur et Segré.

Il n'a pas été possible de mettre en place une action sur le territoire de Segré où la Mission Locale ne semblait pas en mesure de mobiliser des jeunes.

Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

Par contre, l'action s'est mise en place sur Saumur, où 16 jeunes sont effectivement entrés sur ce projet, orientés par les conseillers de la Mission Locale du Saumurois.

57 jeunes ont été orientés par la Mission Locale Angevine.

17 jeunes ont été orientés par la Mission Locale du Choletais.

C. Public visé par l'expérimentation

90 jeunes orientés par les Missions Locales du Département de Maine et Loire.

1. Mode d'identification et de repérage :

Repérage et prescription par la Mission Locale Angevine, la Mission Locale du Choletais et la Mission Locale du Saumurois.

2. Bénéficiaires directs :

2.1. Statistiques descriptives

**Annexe 1 - Répartition des bénéficiaires de l'expérimentation APPC n°85**

	Prévision sur la durée de l'expérimentation	2009	2010	2011	TOTAL	Commentaires
Estimation du nombre de jeunes potentiellement éligibles sur le dispositif		0	70	20	90	
Nombre de jeunes inscrits sur l'extranet		0			0	Impossible à savoir, nous n'avons pas accès à un retour sur l'extranet.
Nombre de jeunes bénéficiaires		0	60	30	90	
Nombre de jeunes inscrits au code		0	60	30	90	
Nombre de jeunes ayant réussi l'examen du code		0	32	22	54	17 sont encore en formation au code de la route
Nombre de jeunes inscrits à l'examen de conduite		0	60	30	90	
Nombre de jeunes ayant obtenu le permis de conduire		0	8	26	34	20 sont encore en formation à la conduite
Nombre de jeunes qui ont abandonné		0	5	10	15	Déménagements (7), abandons sans raisons (8)
Nombre de jeunes exclus du dispositif		0	2	2	4	Exclusions dues à des problématiques de comportement, assiduité non respectée...

**Restitution finale du porteur de projet APPC n°85**  
**Annexe 2 - Public visé par l'expérimentation - Bénéficiaires**

	TOTAL		2009		2010		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Bénéficiaires directs effectivement touchés par l'action</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>			<b>60</b>	<b>67%</b>	<b>30</b>	<b>33%</b>
<b>Âges</b>								
16-18 ans		0%						
19-20 ans	16	18%		0%	9	56%	7	44%
21-22 ans	29	32%		0%	23	79%	6	21%
23-25 ans	45	50%		0%	28	62%	17	38%
Autres (préciser)		0%						
<b>Situation</b>								
Apprentissage	12	13%		0%	7	58%	5	42%
Demandeurs d'emploi	71	79%		0%	49	69%	22	31%
Activité professionnelle	7	8%		0%	4	57%	3	43%
Autre (préciser)		0%						
<b>Niveau d'études</b>								
Niveau V	64	71%		0%	45	70%	19	30%
Niveau IV	22	24%		0%	13	59%	9	41%
Niveau III	4	4%		0%	2	50%	2	50%
Niveau II		0%						
Niveau I		0%						
Autre (préciser)		0%						
<b>Origine géographique</b>								
Ville - zone politique de la ville	6	7%		0%	5	83%	1	17%
Ville - hors zone politique de la ville	64	71%		0%	42	66%	22	34%
Zone rurale	20	22%		0%	13	65%	7	35%
Autre (préciser)		0%						
<b>Genre</b>								
Fille	60	67%		0%	39	65%	21	35%
Garçon	30	33%		0%	21	70%	9	30%

**Restitution finale du porteur de projet APPC n°85**  
**Annexe 3 - Bénéficiaires ayant abandonné ou ayant été exclus**

	TOTAL		2009		2010		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Bénéficiaires directs effectivement touchés par l'action</b>	<b>19</b>				<b>7</b>		<b>12</b>	
<b>Âges</b>								
16-18 ans		0%						
19-20 ans	3	16%		0%	2	67%	1	33%
21-22 ans	7	37%		0%	3	43%	4	57%
23-25 ans	9	47%		0%	2	22%	7	78%
Autres (préciser)		0%						
<b>Situation</b>								
Apprentissage	2	11%		0%	1	50%	1	50%
Demandeurs d'emploi	17	89%		0%	6	35%	11	65%
Activité professionnelle		0%						
Autre (préciser)		0%						
<b>Niveau d'études</b>								
Niveau V	11	58%		0%	3	27%	8	73%
Niveau IV	7	37%		0%	3	43%	4	57%
Niveau III	1	5%		0%	1	100%		0%
Niveau III		0%						
Niveau I		0%						
Autre (préciser)		0%						
<b>Origine géographique</b>								
Ville - zone politique de la ville	1	5%		0%	1	100%		0%
Ville - hors zone politique de la ville	14	74%		0%	5	36%	9	64%
Zone rurale	4	21%		0%	1	25%	3	75%
Autre (préciser)		0%						
<b>Genre</b>								
Fille	11	58%		0%	4	36%	7	64%
Garçon	8	42%		0%	3	38%	5	63%

## 2.2. Analyse qualitative

Le public accueilli dans le cadre de cette expérimentation est assez fidèle à celui ciblé par le projet au départ.

Sur Cholet, le public accueilli voyait une proportion relativement importante d'étrangers, récemment installés en France.

Sur le Saumurois, les situations sociales étaient très souvent complexes, avec beaucoup de freins à lever avant que le jeune ne soit disponible pour sa formation.

Les publics ont été repérés par les Conseillers des Missions Locales. Ce sont eux qui ont été les prescripteurs.

Le public jeune ciblé a surtout permis de montrer que les jeunes en général ont besoin d'une formation qui va les motiver. Ensuite, il faut définir un cadre structurant, qui permet de définir une

Fonds d'expérimentation pour la jeunesse  
manière de travailler. Puis, cette formation redynamisante va aider à mettre en place des objectifs connexes qui sont transférables à l'insertion sociale et professionnelle.

## **II. Déroulement de l'expérimentation**

### **A. Actions mises en œuvre**

#### **1 – L'orientation/prescription vers Afodil Auto-école.**

Les différents prescripteurs, conseillers des Missions Locales, orientent le jeune vers notre structure.

Il nous semble que ce sont les mieux placés car ils connaissent les jeunes et savent si l'absence de Permis de conduire est un véritable frein à leur insertion. De plus, ils sauront si c'est le moment de positionner le jeune sur ce dispositif. Il est en effet important que le projet ait été travaillé en amont par la structure qui suit le jeune dans son insertion sociale et professionnelle : Est-ce une priorité pour moi actuellement et pourquoi ? Suis-je suffisamment disponible pour participer très régulièrement au parcours de cette formation ? Suis-je prêt à m'investir pour dépasser les difficultés que je pourrai rencontrer au cours de cette formation ? Suis-je prêt à me préparer au permis en prenant le temps nécessaire ? Ai-je déjà mis une somme de côté pour m'engager dans la formation, et, ai-je prévu de consacrer, tous les mois, une part de mon budget pour la financer ?

Par le biais d'une fiche de liaison, le prescripteur (appelé référent social et professionnel) oriente le jeune vers Afodil.

#### **2 – Une évaluation théorique et pratique est réalisée.**

Cette évaluation permet de détecter les difficultés qu'il va falloir surmonter pendant la formation au Permis de conduire, et, ainsi, de déterminer un parcours de formation.

L'évaluation théorique permet de déceler les difficultés dans la maîtrise des savoirs de base (Lire, écrire, compter, maîtrise du français à l'oral...), la motivation, la logique, les repères dans l'espace... Cette évaluation définit un volume de formation au code de la route, et éventuellement des modules à travailler en amont de l'apprentissage du code de la route. (Apprentissage du français, compétences clés, ateliers de logique ou de repères dans l'espace...)

L'évaluation pratique, conforme au Programme de Formation à la Conduite et à la Sécurité Routière, permet de déterminer un volume d'heures de formation pour la partie pratique, et éventuellement des modules à travailler avant la conduite d'un véhicule terrestre à moteur : apprentissage de la conduite d'un 2-roues motorisé ou non, s'orienter seul dans les transports en commun...

Cette évaluation globale permet donc de déterminer la durée et donc le coût de la formation du jeune.

A l'issue de cette évaluation une convention tripartite de formation est signée entre le référent social et professionnel, le jeune et Afodil Auto-école. Celle-ci détermine le rôle, les droits et les devoirs de chacun dans le cadre de la formation au Permis de conduire. Cet engagement est surtout valable pour le jeune qui contracte de venir de manière régulière, de s'investir dans sa formation, de respecter l'échéancier de paiement... Cela permet une meilleure acceptation de ce qui se passera en formation. Les engagements de chacun sont ainsi déterminés dès le départ.

#### **3 – Le démarrage du parcours de formation.**

Les jeunes vont s'engager à venir aux cours de code 3 à 4 demi-journées par semaine. Des cours de code sont alors dispensés avec le développement du Programme National de Formation à la Conduite et à la Sécurité Routière. Tous les aspects du code sont abordés avec l'apport de professionnels extérieurs : santé, police, prévention routière, accidentés de la route...

En parallèle, des modules adaptés aux jeunes en difficultés peuvent être mis en place :

- Ateliers de Structuration Logique et Spatiale pour travailler la logique et les repères dans l'espace, indispensables à l'apprentissage du code de la route.



Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

- Modules de gestion du stress afin d'aborder l'examen dans de bonnes conditions.
- Travail du vocabulaire du code de la route pour des personnes étrangères ou d'origine étrangère.
- Soutien individualisé pour permettre de débloquer des situations cognitives complexes.

#### **4 – Passage de l'Épreuve Théorique Générale (E.T.G).**

Dès que le jeune est prêt, que les acquis de formation sont suffisants, il est présenté à l'examen du code de la route (E.T.G). A ce jour, les résultats d'Afodil Auto-école sont de 70% de réussite à cet examen.

#### **5 – Les cours de conduite.**

Ils sont assurés de manière individuelle à raison de 2 à 3 heures minimum par semaine. Le Programme National de Formation est là aussi la référence sur laquelle se base la formation.

La maîtrise mécanique du véhicule (Etape 1), puis l'observation, les placements et les intersections (Etape 2) sont les plus longues. Le partage de l'espace routier et les conditions particulières de circulation (Etapas 3 et 4) permettent de préparer le jeune à l'examen final du Permis de conduire.

Nous proposons aux jeunes de suivre un accompagnement renforcé sur la gestion du stress pour préparer cet examen qui génère très régulièrement des angoisses non mesurables.

#### **6 – Passage de l'examen du Permis de conduire.**

L'Auto-école Afodil propose au jeune de passer l'examen du Permis de conduire dès le programme de formation acquis. A ce jour, les résultats d'Afodil Auto-école sont de 55% de réussite à cet examen.

#### **7 – Post-permis.**

Une évaluation est réalisée 3 à 6 mois suite à l'obtention du Permis de conduire. Un audit de conduite est mis en place. Des échanges sur les difficultés rencontrées en conduite sont créés entre les jeunes. Un état des lieux du véhicule est effectué. Un bilan sur la situation sociale et professionnelle du jeune est également réalisé... Celui-ci permet de déterminer si l'obtention du Permis de conduire a modifié des choses sur l'insertion sociale et professionnelle du jeune à 3 ou 6 mois.

Tout au long du parcours, des bilans sont réalisés avec les jeunes et les référents sociaux et professionnels. Sont évalués : leur progression par rapport à l'examen du code de la route, puis de la conduite, leur assiduité, leur motivation, leur avancée par rapport à l'insertion sociale (logement, garde d'enfants, confiance en soi...), mais également professionnelle (reprise de formation, intérim, travail trouvé ou retrouvé...).

Il est également important de mettre l'accent sur les autres moyens de déplacement existants entre le début de l'apprentissage du Permis de conduire et l'obtention de celui-ci.

De plus, une fois le Permis obtenu, en fonction du travail occupé par le jeune, ce n'est pas toujours le déplacement en voiture qui doit être privilégié pour se rendre sur le lieu de travail. Le Permis devient un outil supplémentaire.

#### **B. Partenariats**

##### **1. Partenaires opérationnels**

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Mission Locale Angevine	Prescripteur / Comité de pilotage
Mission Locale du Choletais	Prescripteur / Comité de pilotage
Mission Locale du Saumurois	Prescripteur / Comité de pilotage

## 2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'expérimentation pour la jeunesse	100
Cofinancements extérieurs à la structure	
Autofinancement	

## C. Pilotage de l'expérimentation

Il nous est difficile de réunir tous les opérateurs du Département sur un même site.

Sur chaque site (Angers, Cholet et Saumur), un responsable de la Mission Locale est chargé du suivi de l'action.

Un point mensuel est réalisé entre le responsable de chaque Mission Locale et Afodil Auto-école sur le nombre de jeunes entrés dans l'action, les places encore disponibles. Sont également traitées les difficultés rencontrées dans la mise en place de l'action, et les solutions pour améliorer son fonctionnement.

Le comité de pilotage se réunit donc afin de :

- Suivre les progressions individuelles,
- Traiter les difficultés rencontrées,
- Proposer des aménagements pédagogiques,
- Assurer le suivi des volumes d'heures de formation,
- Assurer le suivi des volumes financiers.

Globalement, le pilotage de l'action se fait sans grandes difficultés. Les responsables des Missions Locales se faisant le relais ensuite auprès des différents conseillers de leur structure.

Cependant, des questions se posent quant à la poursuite de cette expérimentation. Y aura-t-il un nouveau dispositif suite à celui-ci ? 2012, 2013, 2014...

En effet, les besoins en mobilité des jeunes restent une priorité pour l'accès à l'emploi, que ce soit dans une grande agglomération (Angers), que dans des villes de moindre importance (Cholet ou Saumur).

Cette action génère un grand enthousiasme de la part des Missions Locales du Maine et Loire, car elle répond, en partie, au souci d'accéder à la mobilité pour aider à une plus facile insertion sociale et professionnelle.

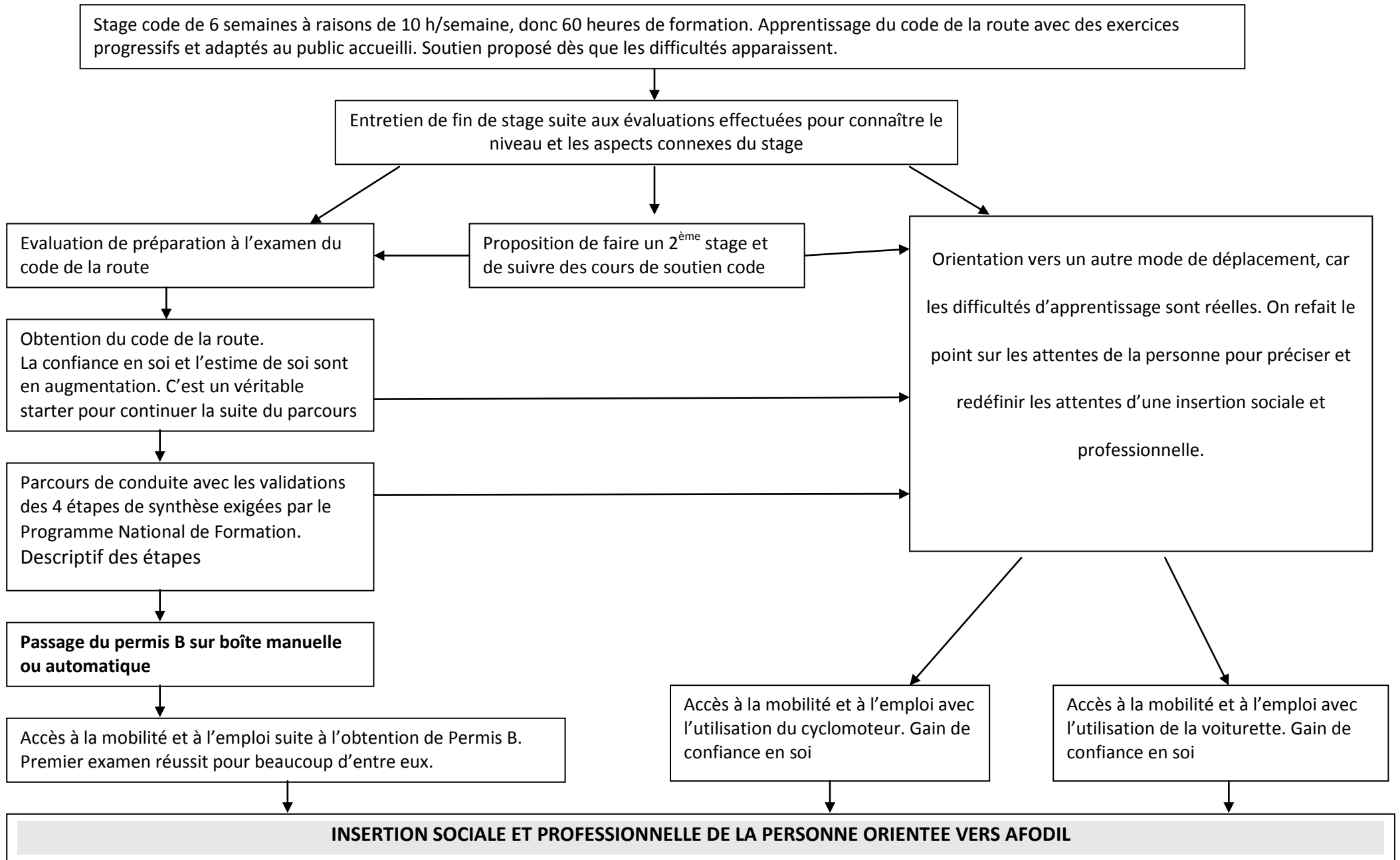
## III. Enseignements généraux de l'expérimentation

## A. Analyse du dispositif expérimenté

Tout au long du schéma proposé ci-dessous, le jeune poursuit son accompagnement social et professionnel avec son Conseiller de la Mission Locale.

Le jeune est très régulièrement en contact avec Afodil Auto-école. Il passe dans notre structure entre 2 et 10 heures par semaine. C'est pourquoi, des temps d'échange entre le Conseiller de la Mission Locale et le Formateur référent d'Afodil sont mis en place régulièrement afin de tenir au courant le Conseiller Mission Locale :

- des avancées du jeune dans son parcours de formation au code de la route,
- de son assiduité, de sa régularité en formation,
- du respect de l'échéancier de paiement défini à l'entrée en formation,
- de la transférabilité des compétences développées en formation sur son insertion sociale et/ou professionnelle.



## B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

### 1. Public visé

Il est important que les jeunes orientés par les Missions Locales soient déjà connus de ces structures.

En effet, parfois, certains jeunes ont voulu profiter de l'effet d'aubaine de cette expérimentation. Ils se sont inscrits à la Mission Locale pour rentrer sur ce dispositif uniquement. Le parcours de cette catégorie de jeunes s'est soldé systématiquement par un échec.

Il convient donc que les Conseillers aient déjà eu des contacts réguliers avec les jeunes positionnés, qu'ils sachent si le jeune est capable de venir régulièrement en formation, s'il est motivé pour s'engager sur une formation longue...

### 2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

Nous n'avons pas pu par manque de temps et d'argent mettre en place sur les 3 lieux d'exécution de cette expérimentation des actions de sensibilisation au risque routier en faisant intervenir des structures extérieures telles que la Prévention Routière, les Pompiers, la Police ou la Gendarmerie, des Associations de victimes d'accidents de la route...

### 3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Sur ce projet, notre partenaire institutionnel a été la Mission Locale.

Ensuite, c'est Afodil, organisme de formation, qui a mis en place les formations des jeunes accueillis.

### 4. Impacts sur la structure

Cette expérimentation a permis à la structure de se développer sur une Sous-préfecture du Département du Maine et Loire où elle ne se trouvait pas jusqu'alors.

De plus, elle s'est trouvée au moment où Afodil Auto-école venait d'être labellisée par la Fédération de Associations de la Route pour l'Education (FARE). Cela nous a donc permis de mettre en place nos nouvelles dispositions qualité sur l'accueil du jeune, sa formation, son accompagnement, et la fin de son parcours.

Afodil Auto-école a donc recruté pendant cette période. Les formateurs ont également harmonisé leurs pratiques et définis ensemble le parcours du jeune mêlant formation et accompagnement.

## Conclusion :

**Cette expérimentation a permis de développer le nombre de dispositifs d'accès au Permis de conduire, élément indispensable à l'insertion sociale et/ou professionnelle, sur le Département du Maine et Loire pour les jeunes en difficultés cognitives et financières.**

**Cette expérimentation se termine. Le dispositif ne va donc plus exister, alors que de nombreux jeunes restent exclus de l'accès au Permis B.**

**L'outil Permis de conduire est un véritable levier pour travailler le comportement, le respect des règles, l'apprentissage, la motivation, l'assiduité..., en particulier pour les publics jeunes. Cet outil est remobilisant, restructurant et redynamisant.**

**Enfin, tous ces leviers, développés en formation, sont transférables sur l'insertion sociale et/ou professionnelle : prise de confiance, autonomie, respect des consignes, adaptabilité...**

## Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

